

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 2 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de Conseillers : 12

Présents : 10

Quorum atteint (7)

Pouvoirs : 2

Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq le deux du mois de septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Claude LAURANTIN, Maire de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux

Date de la convocation : 26 août 2025

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Christophe POTET, Joël NERBUSSON, Fabrice ADAMO, Annie LAURENTIN, Adrien MILLET, Sabrina LAURENTIN, Alexandre NIKSARLIAN et Sophie RIVALLEAU

Excusés :

- ✓ Christian PRUNIER donne pouvoir à Fabrice DURAND
- ✓ Jean-Louis RIDOUARD donne pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN

Fabrice ADAMO a été nommée secrétaire de séance.

=====

ENTRETIEN

Renouvellement de la convention d'entretien des poteaux incendie

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à la réglementation en vigueur, les Communes ont l'obligation d'assurer l'entretien et le contrôle des dispositifs de défense extérieure contre l'incendie (DECI), notamment les poteaux incendie situés sur leur territoire.

La Commune a déjà conclu une convention d'entretien avec le Syndicat d'Eau du Val du Thouet (SEVT) laquelle arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de renouveler ladite convention pour une durée de 3 ANS, à compter du 1^{er} janvier 2025

La nouvelle convention prévoit :

- la vérification annuelle des poteaux incendie,
- les opérations de maintenance courante,
- la transmission d'un rapport annuel à la commune,
- les conditions financières (forfait annuel, facturation des réparations, etc.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ▶ D'approuver le renouvellement de la convention d'entretien des poteaux incendie avec le SEVT, à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 3 ANS
- ▶ D'opter pour la périodicité du contrôle par tiers tous les ans
- ▶ D'autoriser M. Le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents à cette opération.
- ▶ De prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

Fait à Assais-Les-Jumeaux, le 3 septembre 2025

Et ont signé Le Maire et Le Secrétaire

Le Secrétaire de Séance,
Fabrice ADAMO



Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN



AR-Préfecture

079-217900166-20250723-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-09-2025

Publication le : 03-09-2025